



## Mairie de Chaintré

### Procès-Verbal Conseil Municipal du 22 septembre 2022 - 19 heures

Convocation du 15 septembre 2022

**Présents** : Messieurs Jean-François COGNARD, Maire, Fabrice LAROCLETTE, Jean SIMONNET, Christophe PERRATON, Germain DESSERTINE, Mesdames Jacqueline BOURDON, Géraldine GRASCOMTET, Fabienne LOGEROT, Nicole MORAT, Ophélie PAQUET, Martine FERRET, Hélène VESSOT, Isabelle BREUL.

**Absents excusés** : Patrick JOURNET pouvoir à Jean-François COGNARD, Sébastien MAUREL.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire sollicite l'avis de celui-ci et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations :

Le Compte rendu du 23 juin est ensuite adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Jean Simonnet est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

#### • **Points Travaux** :

##### Bâtiments communaux :

###### - Salle des fêtes :

○ Les radiateurs électriques ont été changés dans la salle des Fresques et la salle « yoga » (4 114 €), ces nouveaux radiateurs sont programmables et permettront de restreindre les dépenses énergétiques. Madame Ubina, Présidente de Passerelles, association Chaintréenne, a reçu la consigne de ne pas toucher les radiateurs qui sont programmés, consigne à transmettre à ses adhérents utilisateurs des salles.

Les radiateurs de la salle des fêtes, mezzanine, scène, hall RDC, toilettes étage et RDC ont été changés le 20 septembre (6 127 € pour 14 unités)

Les travaux pour l'éclairage en led de la salle des Fresques (1 153 €) et de la salle yoga (726€) sont faits. Pour rappel tout l'éclairage de la mairie est en led depuis l'année dernière.

○ Estrade : devis escalier en attente

○ Location : compte tenu des coûts de l'électricité, les tarifs seraient à revoir

- Ecole : Eclairage led dans les salles de classe installé le 21 septembre (3 580 €)

- Monument aux morts : lavage du monument, sablage/peinture du soldat : devis validé (3 805€)

- Fontaine : sol à refaire, s'effrite. Une nouvelle pompe a été commandée (1 000 €), l'ancienne ne fonctionne plus.

- Rappel diagnostic énergétique des bâtiments communaux en cours

- Meublé de Tourisme : quelques travaux restent à finaliser. Faire un point avec l'architecte et les entreprises concernées.

### Voirie :

- Mur de soutènement Les Grandes Vernes : devis validé (29 000 €)
  - Réfection voirie :
    - o Les Grandes Vernes 54 655 €, La Bergerie 69 129 €, Les Vallées 3 546 €, Les Belouzes 15 335€ : devis validés. Les travaux doivent débuter prochainement pour se terminer début 2023.
- Fonds de concours Voirie MBA : Une enveloppe fonds de concours d'un montant de 28 903 € a été attribuée à la commune pour le mandat 2020/2026, nous avons déjà perçu 21 492 € pour les travaux Impasse des Granges, le solde restant est de 7 411 €

→ Le Conseil, à l'unanimité, décide de demander le solde du fonds de concours Voirie à MBA

- Lavoir : le toit est à réparer et un aménagement du site est à prévoir.

### • Caméras de surveillance

La commune a pris contact avec le policier municipal de Crêches qui se propose d'aider au suivi du dossier (implantation et démarches administratives). Projet d'implantation des caméras vers les points d'apport volontaire Les Claudes Henry, Lavoir et sur divers endroits de la commune à définir.

Germain Dessertine indique qu'il est nécessaire de bien définir le cahier des charges avant toute décision.

### • Point PLU Centre équestre

Le dossier avance, une réunion de la CDPENAF ( Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ) a eu lieu en Préfecture le 26 aout pour la présentation du projet d'évolution du centre équestre de Mâcon avec notamment :

- la création de 2 Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée,
- la réduction de surfaces naturelles, agricoles ou forestières pour une commune située en dehors d'un périmètre de SCoT approuvé,
- la demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée de l'article L142-1 du Code de l'Urbanisme,

La commission a émis un avis favorable à chacune de ces saisines à l'unanimité.

Une réunion d'examen conjoint s'est tenue le 16 septembre dernier en mairie en présence de la DDT, MBA, ville de Mâcon et l'Atelier du Triangle en charge du dossier.

La mise en compatibilité du PLU permettra de réaliser les travaux sur la Centre équestre (création de box démontables le long de la route).

Une enquête publique aura lieu et pourrait se dérouler entre le 15 novembre et le 15 décembre.

Le PLU sera à approuver par le conseil normalement fin janvier 2023.

Le centre équestre accueille de plus en plus de manifestations et donc de plus en plus de monde. Le site reçoit par ailleurs tout type de manifestation pas forcément en relation avec l'équitation.

Le problème de parking est récurrent et dans un souci de sécurité, Monsieur Cognard informe le conseil qu'il a envoyé courant juillet un courrier aux propriétaires de terrains, à proximité du site, susceptibles de permettre la création de parking supplémentaire. Cette lettre les informait que la commune était éventuellement acquéreur des dits terrains et voulait connaître leur position.

Aucun retour.

Monsieur Cognard soumet au conseil un projet de courrier d'acquisition d'un terrain jouxtant directement le parking existant. Cette lettre précisera le prix d'achat proposé et indiquera qu'une procédure d'expropriation sera lancée en dernier recours. Après consultation, les services des Domaines ont transmis la valeur vénale des terrains.

Le Conseil est favorable :

- au principe d'acquérir le terrain pour créer un parking pour la sécurité publique
- à lancer la procédure d'expropriation en dernier lieu, Jacqueline Bourdon tient à souligner qu'elle est opposée à cette démarche.
- à créer une convention avec la ville de Mâcon qui compensera le coût d'acquisition du dit terrain

Mais n'est pas d'accord avec la valeur vénale transmises par les services des domaines, Monsieur Cognard se charge de les rappeler et de contacter notre notaire pour connaître le prix du mètre carré du terrain agricole.

Concernant la traversée de route, Madame Breul indique qu'il y a un projet de création de plateau avec feux tricolores les jours de manifestation.

Information Centre équestre : Monsieur Cognard donne lecture du courrier reçu en mairie de la Fédération Française d'Equitation qui, après audit porté sur des critères de qualité et de sécurité concernant la communication, les structures d'accueil, les aménagements et les activités proposés, a décerné les labels suivants au centre équestre Mâcon Chaintré :

- Cheval Etape hébergement intérieur
- Label d'activité Cheval Club de France
- Label d'activité Poney Club de France
- Bien-être animal

• **Subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers La Chapelle de Guinchay**

Le bureau de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Chapelle de Guinchay a décidé de prendre en charge la cotisation annuelle de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Saône et Loire pour les vétérans du Centre de Première Intervention de Chaintré qui a été dissous.

La somme réglée est de 331.80 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser une subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de La Chapelle couvrant cette dépense, soit 332 € pour l'année 2022.

• **Point bulletin municipal + logo**

La commission en charge du bulletin a lancé les demandes d'articles et photos pour le 1<sup>er</sup> novembre (mail du 19 septembre).

Le devis d'impression des bulletins est reçu, coût quasiment identique à l'année dernière.

Idée de réaliser un bulletin en lien avec le site.

Logo de la commune à moderniser : à voir en commission

• **Repas des aînés :**

La commission s'est réunie le 19 septembre, la date retenue est le 17 décembre.

L'animation est retenue, les devis pour le repas vont être étudiés (3 traiteurs consultés)

• **Divers :**

2 octobre : Peintres dans la rue, manifestation organisée par Cantriacca

5 novembre : Election Miss Val de Saone à la salle des fêtes de Chaintré. Invitation personnelle du Conseil.

8 décembre : voir le Comité des Fêtes pour l'organisation. Chants : participation des P'tits Cœurs et à confirmer la chorale du Conservatoire de Mâcon.

Courrier Association Saint Vincent : Monsieur Cognard donne lecture du courrier de remerciement des vignerons de l'association Saint Vincent pour le soutien de la commune lors de la manifestation du 14 juillet.

Bibliothèque : Martine Ferret : les ordinateurs de la bibliothèque sont obsolètes. Madame Ménégon a contacté notre prestataire informatique pour faire un point et devis du matériel nécessaire à renouveler.

Rencontre avec Madame Malaterre, Conseillère aux décideurs locaux auprès du Service de Gestion Comptable de Mâcon en présence de Monsieur Cognard, Fabrice Larochette et Christèle Dumont-Platel : Madame Malaterre s'est présentée, elle sera le lien pour tout renseignement comptable.

La santé financière de la commune est classée à 3 sur une échelle qui va de 1 à 12.

Déchetterie : demande ouverture 1 jour de plus / semaine : voir avec MBA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Prochain Conseil jeudi 3 novembre 19 heures

Réunion des Adjointes vendredi 14 octobre 18 heures

Le Maire,

**Jean-François COGNARD**

